ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tarifs

Question écrite n° 97135

Texte de la question

M. Arnaud Richard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la pérennisation du financement du passe Navigo par l'État pour 2017 et les années suivantes. Depuis septembre 2015, le tarif du passe Navigo est unique et permet aux abonnés de voyager dans toute l'Île-de-France pour 70 euros mensuels. Cette mesure, généreuse et opportune à quelques semaines des élections, n'était, en réalité, pas financée dans le budget de la région Île-de-France. Son coût est de 300 millions d'euros par an. Pour 2016, au prix d'économies majeures entreprises par le conseil régional et d'une solution d'appoint trouvée grâce aux discussions entre la présidente du conseil régional et le Premier ministre, les 300 millions d'euros ont été compensés. Pour 2017 et les années à venir, si le Gouvernement n'apportait pas son soutien, le coût mensuel du passe Navigo devrait augmenter de 10 à 15 euros par usager. Aussi il lui demande quelles mesures, conformément à l'engagement du Premier ministre, il compte mettre en œuvre pour compenser la perte de 300 millions d'euros par an du passe Navigo à tarif unique en 2017 et les années suivantes, faute de quoi, les usagers en paieraient le coût.

Données clés

Auteur : M. Arnaud Richard
Circonscription : Yvelines (7e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97135
Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 juin 2016, page 5947
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)